

ANNEX 1

**Cour
Pénale
Internationale**

Le Greffe

**International
Criminal
Court**

The Registry

Reference: 2011/847/lor/ab/SA

Date: La Haye, le 5 janvier 2011

**URGENT
CONFIDENTIEL**

Le Greffe de la Cour pénale internationale présente ses compliments au Ministre de la Justice du Royaume de Belgique et a l'honneur de lui transmettre un résumé de la « Requête aux fins d'obtenir une autorisation de sortie pour permettre à M. Jean Pierre Bemba Gombo de prendre part aux cérémonies de funérailles de sa belle-mère décédée » (ICC-01/05-01/08-1092-Conf) introduite auprès de la Chambre de première instance III le 4 janvier 2011.

Compte tenu de l'urgence de la demande de M. Bemba qui souhaiterait prendre part aux premières cérémonies funéraires en Belgique, et à titre préliminaire, le Greffe souhaiterait recevoir des autorités belges leur évaluation quant à la faisabilité de la requête telle que formulée par la Défense de M. Bemba ainsi que les conditions et/ou modalités pratiques afférentes le cas échéant. Ces observations seront annexées à un rapport que le Greffe doit enregistrer devant la Chambre le jeudi 6 janvier à midi au plus tard.

Le Greffe de la Cour pénale internationale saisit cette occasion pour renouveler au Ministre de la Justice du Royaume de Belgique les assurances de sa très haute considération.



Ministère de la Justice
Royaume de Belgique



Résumé de la « requête aux fins d'obtenir une autorisation de sortie pour permettre à M. Jean-Pierre Bemba Gombo de prendre part aux cérémonies de funérailles de sa belle-mère décédée »

Le 4 janvier 2011, la défense a introduit une demande auprès de la Chambre de première instance III visant dans un premier temps à informer cette dernière du décès de la belle-mère de Monsieur Jean-Pierre Bemba Gombo survenu ce mardi 3 janvier 2011 à la clinique Sainte Elisabeth à Bruxelles, et à obtenir de la Chambre une autorisation pour Monsieur Jean-Pierre Bemba Gombo à prendre personnellement part aux funérailles de sa regrettée belle-mère.

Selon la défense, la défunte était de facto la deuxième épouse du défunt père de l'accusé et la mère adoptive de M. Bemba, du fait du décès de sa mère biologique lorsqu'il était âgé de 12 ans.

L'intéressé souhaite ainsi en tant que Chef de famille en vertu du code de la famille congolais prendre part aux obsèques de sa défunte belle-mère, de la période allant du jeudi 6 janvier au mardi 11 janvier 2011, selon le programme de funérailles provisoirement établi, en attente de la décision de la Chambre de première instance III.

Le dit programme des funérailles est établi comme suit :

- Jeudi 6 janvier 2010 : déplacement de M. Bemba à la morgue de la clinique Sainte Elisabeth, où il constatera pour le compte de la famille le décès de la défunte
- Vendredi 7 au dimanche 9 janvier 2011 : recueillement de la famille en nombre restreint dans la résidence familiale de M. Bemba à Rhode--St-Genèse
- Lundi 10 janvier 2011 : messe de requiem dans l'Eglise St Paul de Waterloo
- Lundi 10 ou mardi 11 janvier 2011 : rapatriement de la dépouille vers la République démocratique du Congo.

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION À PERSONNE

Procès-verbal de signification à personne de

Titre	Daté du	Cote
Note Verbale (1 page)	05/01/2011	/2011/847/ior/ab/SA
Résumé de la « requête aux fins d'obtenir une autorisation de sortie pour permettre à M. Jean-Pierre Bemba Gombo de prendre part aux cérémonies de funérailles de sa belle-mère décédée »		

Destiné à :

Identité du destinataire :

Prénom(s) et nom : Julie de Hults

Fonction/Titre : Attaché, Service public fédéral

Adresse du destinataire :

Adresse : 115 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles

À remplir par la personne chargée de procéder à la signification

Je, soussigné(e) : Le 5 janvier 2011, à 16.18 heures

À :

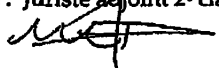
AI remis en personne les documents susmentionnés au destinataire précité (le ou les document(s) doi(ven)t être remis au destinataire en personne)

Remarques : Envoyé par courriel

Le présent procès-verbal de signification à personne a été préparé par :

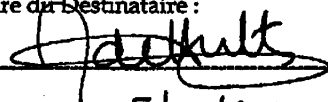
Prénom(s) et nom [REDACTED]

Fonction/Titre : Juriste adjoint 2^e classe

Signature : 

Le présent procès-verbal de signification à personne a été remis

Signature du Destinataire :


5/01/2011